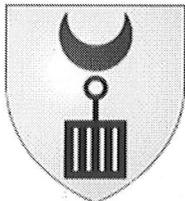


**MAIRIE
DE
SAUSHEIM**



JG/LB

**PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022 A 19 H 30**

Présents : Guy OMEYER, Danièle MIMAUD, Robert FEKETE, Michèle DUDA, Denis LIGIBEL, Sophie LENET, Laurent GRAFF, Catherine CHEMIN, Dominique HABIG, Fabienne BEYER, Daniel BUX, Nadia BENTZ, Christian SCHIEBER, Jeannine SPENLE, Laurent STADELMANN, Marie-Christine GOEPFERT, Adrien DUDA, Michel DE LA TORRE, Karine LEMART, Jean-Jacques MISSLIN, Maria BUTZ, Cédric HEMMERLIN, Catherine KEMPF, Anne-Gaëlle WEISS

Excusés : Muriel WALTER, Céline ELMINGER, Laurent SCHAEGIS, Adrien GALLIATH, Jessica CHEVALIER

Procuration : Muriel WALTER à Sophie LENET
Adrien GALLIATH à Dominique HABIG
Jessica CHEVALIER à Catherine KEMPF

Secrétaire de séance : Jean GAUGLER – Directeur Général des Services

ADMINISTRATION GENERALE

**POINT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
24 OCTOBRE 2022**

Celui n'appelant aucune remarque, ni observation, est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

**POINT N°2 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PLAN COMMUNAL DE GESTION
DES ESPACES VERTS**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place du plan de gestion des espaces verts,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter un appui de la Région Grand Est, de l'agence de l'eau Rhin Meuse et de la CeA afin de diminuer le reste à charge.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

AFFAIRES ASSOCIATIVES

POINT N°3 : CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE SKI CLUB POUR LES « MERCREDI DES NEIGES » - AUTORISATION DE SIGNER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à conclure et signer une convention avec le Ski Club pour l'activité « Mercredi des Neiges ».

POINT N°4 : AVANCE DE LA SUBVENTION ANNUELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à l'Amicale du Personnel Communal une avance de 1.500, -€ sur la subvention 2023.

AFFAIRES CULTURELLES

POINT N°5 : CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELS AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DE SAUSHEIM - PARTENARIAT FINANCIER - AUTORISATION DE SIGNER

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la conclusion de la convention d'objectifs pluriannuels avec l'Ecole de Musique de Sausheim
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la présente convention et toutes les pièces y afférentes.

AFFAIRES JURIDIQUES

POINT N°6 : CONVENTION D'OBJECTIF AVEC LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES (DITE RESIDENCE DU SOLEIL) - PARTENARIAT FINANCIER - AUTORISATION DE SIGNER

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la conclusion d'une convention d'objectifs, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Accorde à l'association de gestion de la Résidence pour Personnes Agées (dite Résidence du Soleil) une subvention annuelle d'un montant de 80 000 Euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la présente convention et toutes les pièces y afférentes.

FINANCES

POINT N°7 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la dissolution du budget annexe M49 eau existant au 31/12/2022 ;
- Approuve les modalités de reversement de la surtaxe communale et des redevances ;
- Approuve les modalités de prise en charge des dépenses liées à un service fait antérieurement au 1^{er} janvier 2023 ;
- Autorise le Maire à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°8 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Principal de l'exercice 2022.

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES
POINT N°9 : CESSION DE BATIMENT - 65 GRAND'RUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la cession du bien sis 65, Grand'Rue dans les conditions définies précitée à la SCI LA FORGE, ou à toute personne morale qui s'y substituera.
- Autorise Monsieur le Maire à finaliser cette opération et à signer toutes pièces et documents contractuels ou usuels y afférents et de manière générale tous documents concourants à l'exécution de la présente délibération en études notariales.

Prochaine Séance du Conseil Municipal : Mardi 13 décembre 2022



Le Maire

Guy OMEYER